

EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2019
SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
Emprunts obligataires															
19-1018	11/02/2019	Banque de l'Habitat -BH-	BH Subordonné 2019-1	35 000 000	350 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	6 020 000	-	du 26/02 au 26/03/2019	12/04/2019	26/03/2019	26/03/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
			susceptible d'être porté à un maximum de	50 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de	500 000		TMM + 2,1%	7 880 000						
							Catégorie B : in fine	10,20%	5 500 000						Amortissement à la 5ème année : 100 D
								TMM + 2,3%	30 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,30%	9 620 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
								TMM + 2,6%	10 950 000						
19-1021	07/03/2019	Attijari Leasing	Attijari Leasing 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00%	en cours	BB+ à long terme en date du 21/01/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 25/03 au 10/06/2019	24/03/2019	10/06/2019	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
			susceptible d'être porté à un maximum de	30 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de	300 000	Catégorie B : 5 ans	TMM + 2,75%	en cours						

Titres participatifs

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D.	Nbre de titres	Prix	Durée	Taux de profit global prévu	Taux fixe ou Avance annuelle	Taux variable ou Complément variable	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture	Amortissement	Montant souscrit
-	-	Best Lease	Isdarat Best Lease 2019-1 (1)	10 000 000	100 000	100	7 ans	9,5% (2)	9% (2)(3)	0,5% (2)(4)	01/07/2019	du 30/03 au 30/06/2019	-	en cours	in fine	en cours

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

(3) Payable le 15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.

(4) Payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.